



**CCCPS / 2022 / DE050**  
**7.5.1 Subventions accordées**

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 10 février 2022, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Samuel ARNAUD ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean-Philippe ROCHE et Boris TRANSINNE.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Jacques BONNET à Denis BENOIT ; Danielle BORDERES à Stéphanie KARCHER ; Anne-Marie CHIROUZE à Ruth AZAIS ; Audrey CORNEILLE à Jean Marc MATTRAS ; Dominique DELAYE à Christophe LEMERCIER ; Sarah DUVAUCHELLE à Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER à Dominique MARCON ; Jean-Pierre POINT à Caryl FRAUD ; Frédéric TRON à Jean Philippe ROCHE et Arnaud VANNIER à François BROCARD.
Absents	Jean Christophe AUBERT ; Thierry GUILLOUD ; Frédéric TEYSSOT
Secrétaire de séance	Catherine MERIEAU

**Subvention 2022 MJC Centre Social Nini Chaize**

Le Conseil,

**I. Rappel du contexte**

La MJC Centre Social Nini Chaize est un acteur de la politique jeunesse de la CCCPS qui encourage et organise pour toutes les générations d'âge et pour tous les publics, des activités communautaires, récréatives, éducatives, sportives, sociales et culturelles, contribuant à l'épanouissement personnel et collectif.

C'est un service qui, dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse 2019-2022 signé avec la Caisse des Allocations Familiales et par la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022 liant la MJC Centre Social Nini Chaize et la CCCPS, met en place une partie de la politique enfance et jeunesse de la CCCPS :

- Les accueils jeunes à Aouste-Sur-Sye et à Saillans,
- L'Accueil Collectif de Mineurs périscolaire et extrascolaire 6-11 ans à Aouste sur Sye (36 places pendant les vacances et 14 places les mercredis),
- L'Accueil Collectif de Mineurs périscolaire 3-6 ans à Aouste sur Sye (10 places les mercredis).
- L'Accueil collectif de Mineurs extrascolaire 6-11 ans à Saillans (12 places les vacances scolaires).



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

## **II. Objet de la délibération**

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer pour 2022 une subvention de fonctionnement de 175 913 euros versée selon les conditions prévues à la convention d'objectifs et de moyens 2019-2022.

D'autre part, dans le cadre de la convention « Animation jeunesse de proximité » entre la CCCPS et le Département de la Drôme, la subvention demandée par la MJC est de 17 500 euros. Cette subvention sera versée à la MJC, sous réserve de l'attribution de la subvention par la CCCPS.

Le versement de la subvention annuelle d'équilibre à la MJC Centre Social Nini Chaize se fera toujours sous réserve du compte de résultat de l'association et du bilan des différentes actions

## **III. Visas**

VU la convention d'objectifs et moyens liant la MJC Centre Social Nini Chaize et la CCCPS.

## **IV. Délibéré**

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 175 913 euros à la MJC Centre Social Nini Chaize en 2022,
- 2) d'approuver le versement d'une subvention de fonctionnement de 17 500 euros à la MJC Centre Social Nini Chaize dans le cadre de la convention « Animation jeunesse de proximité »,
- 3) donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

## **V. Résultat du vote**

Délibération adoptée à l'unanimité :

Votants POUR : 22 voix

Votants CONTRE : 0 voix,

S'abstenant : 14 voix, Ruth AZAIS, Danielle BORDERES, Anne-Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Christophe LEMERCIER, Hervé MARITON, Jean-Marc MATTRAS, Morgane PEYRACHE, Jean-Pierre POINT et Boris TRANSINNE.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS  
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -  
Séance du 24 mars 2022 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 18 mars 2022

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

**VI. Annexe**

- La présente délibération ne comporte aucune annexe.

Le 24/03/2022

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

